

Acte n° 33 / 2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 25 MAI 2023

Objet : Désignation des six (6) personnalités extérieures siégeant au conseil d'administration de l'INSA Strasbourg à titre personnel – mandature 2023 / 2027

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

En application des dispositions de l'article 4, 1° des statuts de l'INSA Strasbourg, sont désignés pour siéger au conseil d'administration de l'INSA Strasbourg (par ordre alphabétique) :

1. Monsieur Laurent BIGUÉ

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	28
Nombre de votants	24
Dont Présents	24
Dont Représentés	0
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	24
Nombre de voix pour	23
Nombre de voix contre	1

Monsieur Laurent BIGUÉ est élu membre du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg pour une durée de quatre ans. Son mandat s'achèvera en même temps que le mandat des représentants des personnels élus au CA, soit le 13 avril 2027.

2. Madame Anne-Marie JOLLY

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	28
Nombre de votants	24
Dont Présents	24
Dont Représentés	0
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	24
Nombre de voix pour	21
Nombre de voix contre	3

Madame Anne-Marie JOLLY est élue membre du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg pour une durée de quatre ans. Son mandat s'achèvera en même temps que le mandat des représentants des personnels élus au CA, soit le 13 avril 2027.

3. Madame Christelle JOSEPH-MONORY

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	28
Nombre de votants	24
Dont Présents	24
Dont Représentés	0
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de voix pour	20
Nombre de voix contre	3

Madame Christelle JOSEPH-MONORY est élue membre du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg pour une durée de quatre ans. Son mandat s'achèvera en même temps que le mandat des représentants des personnels élus au CA, soit le 13 avril 2027.

4. Monsieur Michel KRUMENACKER

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	28
Nombre de votants	24
Dont Présents	24
Dont Représentés	0
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	24
Nombre de voix pour	21
Nombre de voix contre	3

Monsieur Michel KRUMENACKER est élu membre du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg pour une durée de quatre ans. Son mandat s'achèvera en même temps que le mandat des représentants des personnels élus au CA, soit le 13 avril 2027.

5. Madame Lisa PICQ (diplômée de moins de dix ans)

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	28
Nombre de votants	24
Dont Présents	24
Dont Représentés	0
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	1

Madame Lisa PICQ est élue membre du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg pour une durée de quatre ans. Son mandat s'achèvera en même temps que le mandat des représentants des personnels élus au CA, soit le 13 avril 2027.

6. Monsieur Pierre SCHRUFFENEGER

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	28
Nombre de votants	24
Dont Présents	24
Dont Représentés	0
Nombre de bulletins blancs ou nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	22
Nombre de voix pour	19
Nombre de voix contre	3

Monsieur Pierre SCHRUFFENEGER est élu membre du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg pour une durée de quatre ans. Son mandat s'achèvera en même temps que le mandat des représentants des personnels élus au CA, soit le 13 avril 2027.

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... **25 MAI 2023**

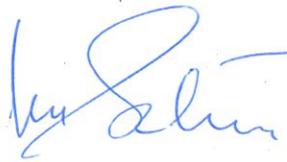
Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 25 mai 2023

Le Président de séance



Marc SCHOTT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 25 MAI 2023

Objet : Élection des membres de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers – collège 1° professeurs des universités ou personnels assimilés

*Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

Afin de constituer la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, dans le collège des professeurs des universités ou personnels assimilés au sens du collège A du I de l'article D719-4 du code de l'éducation, dans lequel 2 sièges féminins et 2 sièges masculins sont à pourvoir :

Sièges à pourvoir : 2 sièges féminins et 2 sièges masculins

➤ Sièges féminins :

Mme Virginie GOEPP-THIEBAUD et Mme Tania LANDES, représentantes élues dans le collège des professeurs des universités ou assimilés au conseil d'administration, sont désignées d'office.

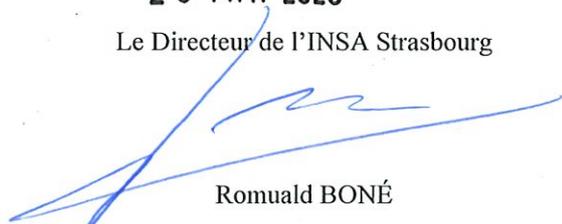
➤ Sièges masculins :

Après appel à candidature, sont candidats M. Jacques AUDRAN et M. Hervé PELLETIER.

PU et assimilés HOMMES	Jacques AUDRAN	Hervé PELLETIER
Nombre de votants	5	5
Dont Présents	5	5
Dont Représentés	0	0
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0	0
Nombre de suffrages exprimés	5	5
Nombre de voix attribuées	5	5

Sont élus membres du collège des professeurs des universités, au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

- M. Jacques AUDRAN
- M. Hervé PELLETIER.

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 25 MAI 2023 Le Directeur de l'INSA Strasbourg  Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 25 mai 2023 Le Président de séance  Marc SCHOTT
--	--

Acte n° 35 / 2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 25 MAI 2023

Objet : Élection des membres de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers – collège 2° Maîtres de conférences ou personnels assimilés

*Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

Afin de constituer la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, dans le collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés au sens du collège B du I de l'article D719-4 du code de l'éducation, dans lequel 2 sièges féminins et 2 sièges masculins sont à pourvoir :

Sièges à pourvoir : 2 sièges féminins et 2 sièges masculins

➤ Sièges féminins :

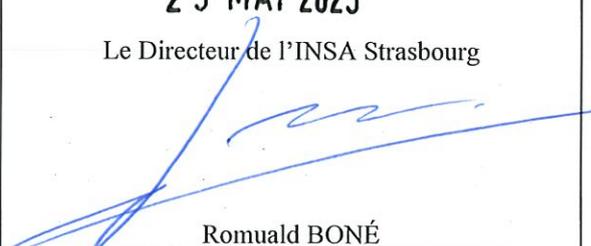
Mme Essia BELHAJ-TRABELSI et Mme Christelle GRESS, représentantes élues dans le collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés au sens du collège B du I de l'article D719-4 du code de l'éducation au conseil d'administration, sont désignées d'office.

➤ Sièges masculins :

Après appel à candidature, sont candidats M. Benjamin LATOUR et M. Thomas LAFONT.

MCF et assimilés HOMMES	Benjamin LATOUR	Thomas LAFONT
Nombre de votants	5	5
Dont Présents	5	5
Dont Représentés	0	0
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0	0
Nombre de suffrages exprimés	5	5
Nombre de voix attribuées	5	5

Sont élus membres du collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés au sens du collège B du I de l'article D719-4 du code de l'éducation au conseil d'administration : M. Benjamin LATOUR et M. Thomas LAFONT.

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 25 MAI 2023 Le Directeur de l'INSA Strasbourg  Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 25 mai 2023 Le Président de séance  Marc SCHOTT
--	--

Acte n° 36 / 2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 25 MAI 2023

Objet : Élections des membres de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers – collège 3° usagers

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles R811-14 et suivants,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

Afin de renouveler la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, dans le collège 3° des usagers, au sein duquel 8 sièges sont à pourvoir, la moitié des sièges par des femmes, l'autre moitié par des hommes :

⇒ **Membres usagers de sexe féminin :**

Conformément aux dispositions de l'article R811-15 du code de l'éducation, il est procédé à une élection parmi les 5 représentants usagers de sexe féminin élus, titulaires et suppléants, au conseil d'administration de l'INSA Strasbourg.

Suite à l'appel à candidatures lancé, sont candidates :

- Myriam BATHILY
- Thaïs BEHAGHEL
- Racha GIL ANTUNES
- Angélique ROY

Résultats du vote :

USAGERS FEMMES	Myriam BATHILY	Thaïs BEHAGHEL	Racha GIL ANTUNES	Angélique ROY
Nombre d'usagers titulaires et suppléants au conseil d'administration	10			
Nombre de votants :	7			
Dont Présents	6			
Dont Représentés	1			
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0			
Nombre de suffrages exprimés	7			
Nombre de voix attribuées	7	7	7	7

Sont élues membres du collège n°3 de la section disciplinaire de l'INSA Strasbourg compétente à l'égard des usagers :

- Myriam BATHILY
- Thaïs BEHAGHEL
- Racha GIL ANTUNES
- Angélique ROY

Affichage et mise en ligne le :

⇒ Membres usagers de sexe masculin :

Conformément aux dispositions de l'article R811-15 du code de l'éducation, il est procédé à une élection parmi les 5 représentants usagers de sexe masculin élus, titulaires et suppléants, au conseil d'administration de l'INSA Strasbourg.

Suite à l'appel à candidatures lancé, sont candidats :

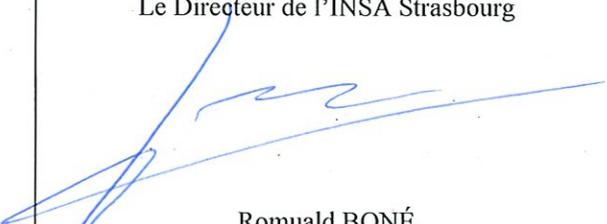
- Théo CHAMPMARTIN,
- André GODOY,
- Maxime TERRIER,
- Thibault TOSTAIN.

Résultats du vote :

USAGERS HOMMES	Théo CHAMPMARTIN	André GODOY	Maxime TERRIER	Thibault TOSTAIN
Nombre d'usagers titulaires et suppléants au conseil d'administration	10			
Nombre de votants	7			
Dont Présents	6			
Dont Représentés	1			
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0			
Nombre de suffrages exprimés	7			
Nombre de voix attribuées	7	7	7	7

Sont élus membres du collège 3° de la section disciplinaire de l'INSA Strasbourg compétente à l'égard des usagers :

- Théo CHAMPMARTIN,
- André GODOY,
- Maxime TERRIER,
- Thibault TOSTAIN.

<p>Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 25 MAI 2023 Le Directeur de l'INSA Strasbourg</p>  <p style="text-align: center;">Romuald BONÉ</p>	<p>Fait à Strasbourg, le 25 mai 2023 Le Président de séance</p>  <p style="text-align: center;">Marc SCHOTT</p>
--	---